depuis huit ans et il a perdu son père à la guerre.

Enfin les autres bénéficiaires de ce gros lot ne sont pas moins dignes d'intérêt.

Voici les sommes qu'au prorata de leurs mises, vont recevoir chacun des cinq gagnants : Mme veuve Baveye-Baert, qui a pris une part de 12 fr. 50, touchera 125.000 francs, ainsi que sa sœur, Mme Tiberghien-Baert ; Mlle Germaine Baert et son fiancé, M. Fontaine, qui ont placé chacun 25 francs, recevront 500.000 francs, et M. Robert Bavey, dont la part fut de 25 francs, gagnera 250.000 francs.

On le voit, les répartitions sont intéressantes.

Inutile de dire que dans le quartier du pont Morel, où habitent la plupart de ces heureux gagnants, on a commenté leur chance longuement et avec fièvre.

Tout le monde est d'ailleurs d'accord pour reconnaître que la famille, ainsi favorisée, est digne de cette attention du sort.

Par ailleurs, nous avons appris, de nos informateurs parisiens que M. et Mme Robert Baveye et Mlle Germaine Baert et son fiancé se sont présentés à 10 h. 45 au pavillon de Flore, pour toucher le montant de leur lot.

Les quatre Roubaisiens se seraient fait délivrer un chèque de 950.000 francs et auraient demandé les derniers 50.000 francs en billets de banque.

LES LOTS D'UN MILLION

Plusieurs titulaires des lots d'un million sont connus :

1° Un boulanger de Montpellier, M. Louis Grousset, 58 ans.

2° Un habitant de Cannes.

3° Dix employés du Chemin de fer à Epinal.

4° Dix employés et ouvriers d'une maison de commerce du Havre.

UN LOT DE 300.000 FRANCS A LAVENTIE

Dix habitants de Laventie qui avaient souscrit pour l'achat d'un billet de la première tranche de la Loterie nationale 1934, ont eu le plaisir de voir leur billet leur rapporter 300.000 francs.

TROIS LOTS DE 100.000 FRANCS

Dix personnes de Rousies qui avaient acheté le n° 51.175, série 13, voient leur billet remboursé à 100.000 francs.

Il en est de même pour dix ouvriers des Forges de Denain-Anzin, à Anzin.

D'autre part, MM. Albert Joachim, père et fils, cafetiers à Quiévrechain ont gagné 100.000 francs, en association avec quatre mineurs polonais.

A ROUBAIX

Pour la seconde fois, la chance favorise un retraité

Quelqu'un qui peut se vanter d'avoir de la chance, c'est M. Pierre Dupont, agent de Sûreté en retraite, qui vient de gagner 25.000 francs. On se rappelle qu'à un tirage précédent, M. Dupont, qui occupe maintenant un emploi à la Fédération industrielle et commerciale, avait gagné 50.000 francs.

Signalons que dix ouvriers de la Biscuiterie « Union », Grande-Rue, se partagent un lot de 10.000 francs.

25.000 FRANCS A LYS-LEZ-LANNOY

Dix employés, contremaîtres et ouvriers de la maison Zecchini, tissage, à Lys-lez-Lannoy, ont gagné un lot de 25.000 francs, grâce à un billet acheté au débit de tabacs Bourghelle, place de Lannoy.

UN LOT DE 10.000 FRANCS A HEM

Dix clients de l'estaminet du « Nouveau-Pont de Canteleu », tenu par M. Loos-Saelens, 6, rue de Roubaix, à Hem, ont gagné en participation un lot qui leur rapporte à chacun mille francs.

Trois lots de mille francs avec les numéros 48.062, 25.562, 72.062;

Un lot de vingt-cinq mille francs, avec le numéro 50.256;

Un lot de cent mille francs, avec le n° 90.000, ont été gagnés par le CAFE « MON REGAL ».

— La Banque Générale du Nord ayant fusionné avec le Crédit du Nord, présenter les billets gagnants à cette dernière banque.

Mort subite d'un ancien ministre plénipotentiaire belge

M. le comte Léon d'Ursel, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique, ancien chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères pendant la guerre, se rendait en auto, de Bruxelles à Paris, en compagnie de son fils.

Les formalités accomplies au poste-frontière de Bettignies, l'auto se remettait en route quand soudain le comte d'Ursel s'affaissa, foudroyé par une crise cardiaque.

Le Gouvernement français remet 50.000 francs pour les familles des victimes de la catastrophe de Pâturages

Paris, 27 juin. — Le Gouvernement vient d'aviser M. Paul Claudel, ambassadeur de France à Bruxelles, qu'il mettait à sa disposition une somme de 50.000 francs pour être distribuée aux familles des mineurs victimes de la catastrophe de Pâturages.

— Une tentative de sabotage a été commise sur la ligne du chemin de fer départemental de Pontarlier à Besançon, près de la gare de Reugney. Un convoi se dirigeant vers Besançon ayant subi de fortes secousses, le mécanicien a stoppé et a découvert sur la voie plusieurs pièces de fer coincées entre les rails.

L'affaire Stavisky

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Répondant à M. Jean Zay, sur les responsabilités des prédécesseurs de M. Chautemps, M. Henriot déclare :

— Je n'entends pas discerner les responsabilités entre les différents ministres de l'Intérieur. J'ai rappelé trois choses. C'est au moment où les affaires Stavisky ont apparu publiquement qu'on a continué de ne rien faire. En 1931, il y a eu un document très grave : le rapport Cousin, qui a été bloqué entre les parquets de Paris et de Tours. Pourquoi ? Je suis frappé des noms que l'on rencontre dans cette affaire. J'ai ajouté qu'il me paraissait fâcheux que certains aient prétendu avoir averti le ministre, alors que celui-ci prétend n'avoir rien su ; c'est tout.

M. Jean Zay. — Nous sommes d'accord pour nous étonner que de longues années les services du ministère aient été silencieux.

D. : Vous avez incriminé M. Chautemps à propos de l'appui qu'il avait apporté au cours des élections à Bonnaure. Pensez-vous qu'un chef de parti ait la possibilité de précéder un effort de ce genre d'une minutieuse enquête sur celui qui va aider et qu'il se porte ainsi garant que le candidat n'aura aucun ennui judiciaire dans l'avenir ?

R. : Ce n'est pas ce que j'ai reproché à M. Chautemps. Je me suis étonné que celui-ci n'ait pas été renseigné et que lorsqu'il a aidé Bonnaure, personne ne l'ait averti. Quand on appuie un candidat on se porte un peu garant de son passé.

D. : Le rapport Cousin, par une voie anormale, est venu entre les mains de la Sûreté en 1931. Il a eu les suites qu'il comportait puisqu'une information a été ouverte contre les administrateurs de la Foncière.

R. : Je n'ai pas dit que la responsabilité du ministère de l'Intérieur fut engagée par le rapport Cousin, mais par les campagnes de presse qu'il est étonnant qu'il n'ait pas connues. Ce que j'ai dit du rapport Cousin, c'est qu'un avocat qui avait eu connaissance du rapport aurait pu prévenir M. Chautemps, lorsque celui-ci a été mêlé à une affaire où il était engagé lui-même.

D. : Le grief que vous retenez c'est, en somme, que M. Pierre Chautemps aurait dû donner connaissance à son frère d'un rapport qu'il avait connu à titre professionnel ?

R. : Je dis qu'étant donné le nombre et la personnalité de ceux qui ont connu le rapport, il est étonnant qu'aucun d'eux n'ait cru nécessaire d'avertir M. Chautemps.

M. Renaud Jean questionne à son tour M. Henriot.

Il s'étonne que les trois témoins dont a parlé le député de Bordeaux, ne veuillent pas déposer.

D. : Sont-ce des témoins de fait ?

R. : J'ai rapporté leurs déclarations sous ma propre responsabilité. Je ne puis contre leur volonté, vous apporter leurs noms.

D. : Avaient-ils vu Stavisky et Bony ensemble au Carlton ?

R. : Je vous répète que j'ai reçu de gens que je crois honorables des déclarations formelles et précises. Je le confirme aujourd'hui, mais je ne puis apporter la preuve.

D. : Pourrez-vous nous dire de quelle date à quelle date Me Pierre Chautemps a eu son cabinet au ministère de l'Intérieur ?

R. : Certainement.

D. : Et nous dire où était auparavant son cabinet ?

R. : Egalement.

M. Mahagne. — Il y a quelque chose que je n'ai pas bien compris. M. Chautemps, avez-vous dit, a connu la personnalité de Stavisky et la contexture de ses affaires. Il ne l'a pas arrêté. Il l'a peut-être même favorisé, mais pourquoi ? Pour quelles raisons un homme politique, qui a le vent en poupe, qui est poussé presque malgré lui par les événements, aurait-il pu prendre une telle détermination ? Ce n'est pas pour arriver plus vite. Serait-ce pour l'argent ? Ou pourquoi ?

R. : Il n'y a qu'un mobile à mon sens et qui suffit, hélas : la camaraderie.

M. Ernest Lafont : Pouvez-vous nous donner des renseignements supplémentaires nous permettant d'éclaircir nous-mêmes, en attendant les documents que vous nous avez promis, la question Pierre Chautemps ?

R. : MM. Camille et Pierre Chautemps pourraient vous renseigner eux-mêmes.

Le témoin se retire.

La Commission décide d'entendre Mme Romagnino et Me Pierre Chautemps

A la suite de la déposition de M. Philippe Henriot, la Commission d'enquête sur les affaires Stavisky a décidé d'entendre Mme Romagnino, ainsi que Me Pierre Chautemps, frère de l'ancien président du Conseil ; M. Behundorf, banquier à Tours, et Delorme, président du comité radical-socialiste du 3e arrondissement, qui a soutenu la candidature de Bonnaure.

Par ailleurs, la Commission a chargé son bureau de faire une démarche auprès du président de la Chambre pour lui demander les moyens matériels rendant possibles les réunions de la Commission lorsque siège l'Assemblée.

Romagnino révèle que l'inspecteur Bonny était au mieux avec Stavisky

Paris, 27 juin. — M. Ordonneau, juge d'instruction, a interrogé Gilbert Romagnino, qui fut un des compagnons de Stavisky. Romagnino s'est longuement expliqué sur les relations de l'inspecteur Bony avec l'escroc. Au mois de janvier, a-t-il dit, j'ai été entendu à plusieurs reprises par l'inspecteur Bony et c'est à cette époque que je lui ai remis le fameux reçu de Mll Rossignol, ancien président de l'U.N.C. et les pièces concernant M. Camille Aymard dont on a parlé ces jours derniers. Je suis d'autre part, certain que l'inspecteur Bony entretenait les meilleures relations avec Alexandre. Lorsque la Sûreté interdit à ce dernier l'entrée dans les casinos et les salles de jeux, Bony se fit fort auprès de lui d'obtenir de M. Ducloux, contrôleur général des recherches, la levée de cette interdiction.

Romagnino s'est offert à confirmer devant l'inspecteur lui-même les déclarations qu'il faisait et que le greffier consignait par procès-verbal.

Dans ces conditions, M. Ordonneau a immédiatement téléphoné à la Sûreté nationale et a demandé à M. Mondanel, commissaire de police, d'envoyer l'inspecteur Bony d'urgence au Palais de Justice.

L'interrogatoire de Romagnino a permis d'autre part de confirmer que c'est son propre revolver que Stavisky avait emporté dans sa fuite. Il avait déclaré a-t-il expliqué, que si ses affaires ne s'arrangeaient pas, il se suiciderait.

Romagnino a donné des précisions sur l'achat de l'arme dont il avait fait lui-même l'emplette chez un armurier de la rue de Rome. Il a également indiqué la date de cet achat.

L'inspecteur Bonny est confronté avec Romagnino

L'inspecteur principal Bony, que M. Ordonneau avait convoqué par téléphone au début de l'après-midi, n'est arrivé au Palais de Justice qu'à 19 h. Sur les instructions du magistrat, le détenu Romagnino était demeuré dans son cabinet, attendant la venue de l'inspecteur, avec qui il devait être confronté.

M. John Hennett, commissaire divisionnaire à la Sûreté nationale, convoqué également, avait précédé son subordonné de plus d'une heure.

Aussitôt après, le juge d'instruction a confronté l'inspecteur principal Bony avec Romagnino, qui avait attendu pendant plusieurs heures que les dépositions fussent terminées. Cette confrontation orageuse se prolonge assez avant dans la nuit.

Romagnino a maintenu avec énergie ses déclarations, à savoir qu'il a remis à l'inspecteur les trois séries de pièces, mais Bonny a nié avec non moins d'énergie, affirmant qu'il n'y avait pas eu de bordereaux pour deux des séries.

Romagnino a rappelé que la perquisition avait eu lieu le 4 janvier, qu'il avait découvert les pièces le 5 et téléphoné lui-même à l'inspecteur Bonny le 6 pour l'aviser qu'il avait des documents intéressants.

— Je me suis adressé à M. Bonny, a-t-il dit, parce que je savais qu'il était un ami de Stavisky.

L'inspecteur proteste à nouveau contre ces allégations et les deux hommes, restant sur leurs positions, le juge d'instruction a clos la confrontation. Il était près de minuit lorsque l'inspecteur Bonny a quitté le Palais de justice, tandis que Romagnino regagnait la prison de la Santé.

M. Volberg expose comment il fit habiller l'inspecteur Bonny par son tailleur

M. Mandel donne ensuite connaissance à la Commission d'enquête, de deux documents concernant l'affaire Volberg et la déposition de l'inspecteur Bonny. Une lettre d'un avocat de Berne propose l'audition de son client, M. Volberg, qui demande certaines garanties. Le deuxième document est une déclaration de M. Volberg qui expose qu'il fut menacé d'expulsion sur une dénonciation d'un de ses compatriotes lithuanien qui le présentait comme un agent bolchevik. Après avoir été présenté à l'inspecteur Bonny, il eut un entretien avec celui-ci. L'inspecteur lui demanda s'il pouvait le faire habiller à crédit par son tailleur, Lidwall, qui devait de l'argent à Volberg.

Celui-ci acquiesça et fit habiller l'inspecteur à son compte chez le tailleur.

Par la suite, M. Bonny, au courant de la situation de Volberg, lui déclara qu'il était en mesure de lui faire délivrer immédiatement une carte d'identité, moyennant, toutefois, une somme de 100 livres, soit à ce moment 12.500 fr.

M. Volberg se mit alors en rapport avec M. Oudard, de la Préfecture de police, auquel il révéla le marché qui lui était proposé.

M. Oudard fit accompagner M. Volberg par deux inspecteurs au rendez-vous que ce dernier avait avec Bonny. L'entrevue eut lieu, mais Bonny refusa le chèque barré qui lui était offert et demanda la somme en numéraire.

M. Volberg rendit compte alors au commissaire Oudard de ce qui s'était passé.

En terminant, M. Volberg assure dans sa lettre qu'il n'a jamais été mêlé à une affaire ayant exigé une intervention de la justice.

La fille de Mme Cams, amie de M. de Chattencourt, est trouvée morte dans sa chambre

Paris, 27 juin. — Quelle tragique destinée pèse donc sur les personnes qui ont vécu de près ou de loin en marge de l'affaire Stavisky ?

Il y a quelques semaines, Mme Cams, née Caillet, amie de M. de Chattencourt, dont le nom fut prononcé au moment de la livraison des fameux talons de chèques, était trouvée morte, empoisonnée, dans sa chambre.

Mardi matin, sa fille tombait à son tour sous une balle de revolver.

La fille de Mme Cams, née d'un premier mariage, s'appelait Yvonne Judan, elle vivait tantôt chez M. de Chattencourt, tantôt rue Chardon-Lagache.

C'est là que l'on découvrait son cadavre. Mlle Yvonne Judan gisait, morte, la tête trouée d'une balle.

Malgré la mort récente de sa mère, la jeune fille était devenue elle-même, comme l'a révélé l'enquête, l'amie de M. de Chattencourt.

Les policiers ont conclu au suicide pour « chagrins intimes ».

A Fez, un lieutenant de tirailleurs tire des coups de revolver sur son capitaine la femme de celui-ci, puis se suicide

Fez, 27 juin. — Un drame s'est produit à Fez. Le lieutenant Chamsky, du 15e tirailleurs algériens, en garnison à Fez, a tiré plusieurs coups de revolver sur le capitaine Lompuy, du même régiment, et sur la femme de ce dernier. Chamsky, retournant son arme contre lui-même, s'est tué d'une balle dans la tête.

Le capitaine Lompuy a succombé à ses blessures.

— A Brême, vingt-six communistes allemands ont été condamnés à des peines allant de deux ans et demi de réclusion et quatre mois de prison.

Une auto transportant des commerçants belges capote et prend feu près de Luxeuil et six personnes périssent carbonisées

Vesoul, 27 juin. — Une automobile transportant huit personnes a capoté et a pris feu près de Citers, commune située à neuf kilomètres de Luxeuil. Six personnes ont été carbonisées.

Il était 8 h. 15 lorsque sur la route nationale de Belfort à Epinal, une voiture automobile, transportant huit personnes, s'est renversé et a pris feu sur le territoire de la commune d'Ailloncourt.

Les occupants de la voiture étaient des commerçants de Saint-Nicolas, près de Gand (Belgique), qui revenaient du Saint-Gothard (Suisse) et qui avaient couché mardi soir, à Belfort.

L'accident s'est produit dans les circonstances suivantes: Le conducteur ayant voulu doubler un camion, la voiture est montée sur l'accotement gauche de la route et le pneu avant gauche a éclaté. Il a tenté alors de redresser l'automobile, mais suivi par un camion, il n'a pas suffisamment ralenti et la voiture, après avoir été faucher un petit arbre sur le côté droit de la route et décrit une série d'embardées, a finalement capoté; à ce moment, le réservoir arrière a éclaté et la voiture a pris feu.

Le conducteur du camion qui suivait et des cultivateurs qui se trouvaient dans les environs de l'accident sont aussitôt accourus, mais ils n'ont pu sauver que deux personnes: le conducteur de la voiture, M. Van Crombruggen, âgé de 40 ans, légèrement blessé à la tête, qui est actuellement à l'hôpital de Luxeuil, et le propriétaire de la voiture, M. Théophile Spitaels, négociant à Saint-Nicolas, qui porte de graves brûlures sur tout le corps et qui a été également transporté à l'hôpital de Luxeuil.

Les six autres personnes ont été carbonisées. Ce sont: la femme du propriétaire de la voiture, Mme Théophile Spitaels, née Germaine Degrave, et ses deux fillettes, Georgette et Suzanne, respectivement âgées de onze et sept ans; Mme Baedens, sœur de la précédente, née Céline Degrave; son mari, M. Baedens, et leur fillette, Liane, âgée de sept ans.

Les cadavres, absolument méconnaissables, ont été déposés à la morgue de l'hôpital de Luxeuil. Ils seront transférés incessamment en Belgique, où ils seront inhumés.

Le Parquet et les autorités de Lure, notamment le sous-préfet, se sont rendus immédiatement sur les lieux et ont fait procéder aux opérations de déblaiement qui n'ont pris fin qu'à midi.

Il ne reste de la voiture que le châssis calciné. On a pu retrouver dans les débris, des portefeuilles brûlés et des bijoux, qui ont été rassemblés.

L'agitation dans la région

Le préfet du Pas-de-Calais interdit la manifestation révolutionnaire d'Hénin-Liétard

On sait qu'une manifestation organisée par le parti socialiste S.F.I.O. et la C.G.T. pour protester contre ce qu'ils appellent le fascisme, devait avoir lieu à Hénin-Liétard dimanche prochain. D'autres groupements politiques avaient annoncé leur intention d'organiser une contre-manifestation.

En raison des graves événements qui se sont déroulés à Hénin-Liétard le 11 avril dernier et les manifestations prévues pour dimanche prochain étant susceptibles de compromettre de nouveau l'ordre et la tranquillité publics, le Préfet du Pas-de-Calais vient de prendre un arrêté interdisant toutes manifestations dimanche à Hénin-Liétard. Sont aussi interdits toute réunion publique, tout rassemblement, cortège ou attroupement sur le territoire de la commune pendant la journée du 1er juillet.

La Solidarité française décide de passer outre à l'arrêté du maire d'Arras interdisant la conférence de M. Jean Renaud

M. Renaud, secrétaire général de la Solidarité Française, devait faire jeudi soir une conférence à Arras. Le maire d'Arras a pris un arrêté interdisant la réunion et la manifestation. La Solidarité Française ayant décidé de passer outre un service d'ordre important a été prévu.

Le maire de Douai interdit une réunion privée de la Solidarité française

M. Escoffier, maire de Douai, qui avait accordé au groupe local de la Solidarité française l'autorisation de se réunir dimanche prochain à l'amphithéâtre des Beaux-Arts, vient de revenir sur sa décision.

L'adieu du général Pétin aux troupes de la première région

Au moment de quitter le commandement de la 1re région, le général Pétin a pris l'ordre général suivant :

« Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats.

» Au moment de quitter le commandement de la 1re région, je salue avec respect vos drapeaux et vos étendards.

» Je suis certain que vos belles unités, gardiennes fidèles des nobles traditions du 1er corps, continueront, sous la conduite de leurs chefs dévoués, à servir avec honneur et discipline et je sais que demain comme aujourd'hui, vous serez prêts à répondre à l'appel de la patrie. »

Dernière Heure

Dernières nouvelles sportives

BOXE

Marcel Thil a battu Piazza

Paris, 27 juin. — Ce soir, au Stade Roland-Garros, Marcel Thil a battu l'Italien Odonne Piazza aux points en 10 reprises de 3 minutes.

Tenet, champion de France des poids mi-moyens, a battu aux points en 12 rounds, son challenger Drouhin et conserve ainsi son titre.

En combat préliminaire le Français Chaintron a battu l'Espagnol Juan Tormo aux points en 6 reprises.

6 reprises de 3 minutes : Prilleux et Esteve ont fait match nul.

L'un des derniers combats de la soirée opposait l'Allemand Seelig au Français Candel, qui a battu son adversaire aux points.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 27 juin.

Importations, 1.730; Américain, baisse 2; Brésilien, baisse 2; Egyptien, baisse 9 à 11.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.32	12.22	12.45	12.35
Juin	—.—	—.—	—.—	—.—
Juillet	12.17	12.07	12.21	12.16
Août	—.—	—.—	12.29	12.20
Septembre	—.—	—.—	12.37	12.28
Octobre	12.43	12.34	12.44	12.35
Novembre	—.—	—.—	12.50	12.41
Décembre	12.56	12.45	12.57	12.48
Janvier	12.60	12.49	12.62	12.53
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	12.70	12.62	12.73	12.64
Avril	—.—	—.—	—.—	—.—
Mai	12.80	12.72	12.85	12.74

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique et du Pacifique, nulles; aux ports du Golfe, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 2.000; Japon et Chine, 15.000.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres: Sur Paris, 76.46; sur Bruxelles, 215.80; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York: Sur Paris, 6.60; sur Londres, 5.04 7/8; Câb. transf., 5.04 7/8; sur Bruxelles, 23.40.

SUCRES. — Clôture. — Ventes: 7.000 tonnes. — Cuba prompte livraison, 315.00. — A terme: Sur janvier, 162.00; mars, 166.00; mai, 192.00; juillet, 165.00; septembre, 171.00; octobre, 175.00; décembre, 181.00.

Revue du marché de New-York

New-York, 27 juin. — Une progression modérée de l'avance enregistrée hier a eu lieu aujourd'hui à la Bourse mais les opérations se sont montrées très prudentes. Quelques ventes en fin de séance ont cependant amené une certaine incertitude à la clôture. Le chiffre d'affaire n'a pas dépassé 630.000 actions.

A l'ouverture, le marché se montre ferme. Il y a plus d'activité dans les premières transactions et, bien que quelques points légèrement plus faciles tendent à créer une certaine irrégularité, la tendance générale est à la hausse. Les gains sont généralement fractionnaires mais les valeurs minières sont bien soutenues et les sucreries se renforcent également. On voit s'établir plusieurs niveaux records de hausse pour l'année, puis, les prises de bénéfices réduisent les gains mais le volume des affaires diminue de façon appréciable à la suite des réalisations modérées. Des ventes de valeurs d'acieries, d'automobiles et de tabacs qui enregistrent des baisses allant de fractions à un point constituent un facteur d'incertitude dans les dernières transactions et la tendance, à la clôture, est irrégulière.

L'assemblée générale annuelle de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord

L'Association professionnelle des journalistes du Nord a tenu mercredi, à 11 heures, à l'hôtel Carlton, à Lille, son assemblée générale annuelle sous la présidence de M. Henri Langlais.

Dans une allocution des plus aimables, le président a souhaité la bienvenue aux nombreux confrères venus de Lille, Roubaix et diverses villes du département; puis, rappelant les buts poursuivis par le conseil syndical de l'Association, il a exposé les résultats fort satisfaisants qui ont été obtenus.

M. Charles Liagre, secrétaire général, a donné lecture du compte rendu moral et après lui, M. Edmond Pascal, du compte financier.

Les délibérations proposées par le Conseil syndical ont été ensuite adoptées à l'unanimité.

M. le Président a proclamé les résultats du scrutin pour le renouvellement par moitié du Conseil syndical.

Ont été élus syndics titulaires pour deux ans: MM. Lucien Bauchat, Jules Duthil, Eugène Evrard, Armand Grattepanche, Charles Liagre, Auguste Navadic, Fernand Oudart, André Tavernier; syndic suppléant pour deux ans, M. Maurice Piétin.

Au déjeuner qui a suivi la réunion et qui a été empreint de la meilleure confraternité, des toasts ont été portés par MM. Langlais, qui s'était souvenu qu'il avait, l'an dernier, porté la santé des vétérans de l'Association, a eu l'heureuse pensée fort appréciée, de lever son verre à la santé des jeunes, des reporters dont le talent et l'ingéniosité réussissent à imprimer une allure nouvelle, moderne et originale, aux journaux d'information : Georges Cieren, Piétin et Pierre Rovel qui, reprenant le thème de M. Langlais et le remerciant, a salué en M. Jules Duthil un animateur du reportage tel que s'efforcent de le rendre maintenant — aussi intéressant que possible — ceux qui, soucieux de l'importance de leur profession, veulent y apporter tous leurs soins.

— Par suite d'un fort arrivage, quelques bateaux du quartier de Concarneau et des ports environnants ont été contraints, faute d'acheteurs, de rejeter toute leur pêche, composée au total de plus de 300.000 sardines, à la mer.

— Les obsèques du général Langlois, gouverneur de Metz, décédé subitement dimanche matin, se sont déroulées mercredi matin. Tous les corps de troupe de la garnison, de nombreux généraux et toutes les autorités civiles et militaires du département ont assisté aux obsèques.

Le Comité d'organisation de la loterie des régions libérées s'est réuni hier à la Préfecture du Nord

Depuis longtemps, l'émission d'une loterie limitée aux départements libérés avait été décidée dans le but de régler la question des produits finis.

On sait que l'autorisation ministérielle n'a été accordée que sous la condition formelle du reversement effectif par les anciens attributaires d'une somme de 85 millions.

Le Comité organisateur de la loterie des régions libérées, réuni hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Edouard Rasson, a constaté que 80 millions environ avaient déjà été reversés et a signalé que tous les intéressés ne s'étaient pas mis en règle avec la loi. En conséquence, il a décidé d'intervenir près du ministre des Finances pour que des mesures soient prises en vue de recouvrer les sommes restées dues.

Dans quelques semaines, la loterie des régions libérées pourra être émise dans le public. La proportion des lots, par rapport au nombre des billets, sera la même que pour la loterie nationale.

Le Congrès départemental du Parti démocrate populaire

La Fédération du Nord doit tenir le dimanche 1er juillet, à 9 h. 30, salle Maury, un Congrès départemental extraordinaire, en vue des élections cantonales prochaines, ainsi que pour divers autres objets.

Une seule séance est prévue le matin, c'est pourquoi les adhérents et plus particulièrement les délégués, sont priés de se trouver à la salle de réunion, quelques minutes à l'avance, pour faciliter la vérification des mandats.

L'assemblée générale de la Chambre régionale d'agriculture du Nord et de l'Ile-de-France se tiendra à Lille, les 2 et 3 juillet

L'assemblée générale de la Chambre régionale d'agriculture du Nord et de l'Ile-de-France se tiendra à Lille les lundi 2 et mardi 3 juillet, sous la présidence de M. O. d'Hespel, président de la Chambre régionale et de la Chambre départementale du Nord.

La session s'ouvrira le lundi à 11 h., au Palais de la Bourse, où les délégués seront reçus par M. Descamps, président de la Première Région économique, et où se tiendront les séances de travail.

A 12 h. 30, un déjeuner, offert par la Chambre d'agriculture du Nord, réunira les congressistes, sous la présidence de M. A. Guillon, préfet du Nord.

Le troisième Congrès des Syndicats professionnels de préparateurs en pharmacie et droguerie

La Fédération française des Syndicats professionnels de travailleurs de la pharmacie et de la droguerie vient de tenir sous la présidence de M. Mennelet, secrétaire adjoint de la C.F.T.C., son troisième Congrès national.

A la séance du matin, furent entendus les rapports moral et financier présentés par MM. Lebrun et Naveux et qui, tous deux font ressortir l'excellente situation de l'organisation qui, malgré la crise, malgré aussi certaines attaques, a su maintenir et affermir sa position.

Après l'examen et le vote d'un certain nombre de questions d'ordre intérieur, il fut procédé au renouvellement des membres sortants du bureau fédéral.

Après un repas en commun, les travaux sont repris à 15 h., et successivement, sur rapport de M. Barbier, de Chalons, est examiné le projet de création d'une Maison des travailleurs de la pharmacie et de la droguerie, projet dont le rapporteur et la Fédération peuvent revendiquer l'honneur et qui a fait son chemin, puis de M. Cirard, secrétaire fédéral, le problème de la main-d'œuvre étrangère et du chômage et enfin de la reconnaissance légale et du statut professionnel.

Sur ces divers points, le Congrès a émis des vœux faisant confiance au bureau fédéral pour poursuivre l'action entreprise et arriver à l'aboutissement des revendications déjà faites comme des réalisations mises en route par la fédération.

Après quelques mots de M. Mennelet, les congressistes se sont séparés en se félicitant du bon travail accompli et se donnant rendez-vous au prochain congrès.

Au Syndicat des charcutiers du Nord

Une assemblée générale régionale des syndicats de la charcuterie du Nord de la France et le Syndicat des bouchers tueurs du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra le vendredi 29 juin, à 10 h., salle Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

L'EMPLOI DES ÉTRANGERS

Le décret du 22 octobre 1933 paru à l' « Officiel » du 31 octobre 1933, a fixé à treize ans l'âge à partir duquel tout étranger salarié doit posséder une carte d'identité portant la mention « travailleur industriel » ou « travailleur agricole ».

En conséquence, les enfants âgés d'au moins treize ans ne doivent être occupés par les commerçants et industriels que s'ils sont en possession d'une carte d'identité — ou d'un récépissé en tenant lieu — portant la mention « travailleur industriel ».

Chaque infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 500 à 1.000 fr.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 28 juin :

Aujourd'hui, saint Irénée; demain, saint Pierre et saint Paul.

Soleil: Lever, 4 h. 51; coucher, 20 h. 56.

Lune: Pleine lune à 5 h. 8.

Prévisions météorologiques pour la journée du 28 juin 1934 (Région Nord): Temps faiblement orageux; ciel trois quarts couvert avec éclaircies et quelques orages ou pluies d'orage; vent du secteur Ouest faible à modéré; maximum de température en baisse sur celui de la veille.

Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 h. à 11 h., à l'Ecole des filles, rue de l'Industrie; de 10 h. à 11 h., à l'Ecole maternelle de la rue de Flandre, 44 bis; à 16 h., à l'Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Bains Municipaux: Piscine et Baignoires: de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 19 h. 30.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92 rue des Longues-Haies: à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 41, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour enfants.

LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra à l'Hôtel de Ville, le vendredi 29 juin 1934, à 18 h. 30, pour délibérer sur les questions suivantes:

Communications et propositions de l'administration. — Bâtiments communaux: Réceptions définitives: Collège de jeunes filles: Agrandissement, fourniture de mobilier. — Construction d'un bureau de Postes dans le quartier de la Gare. — Améliorations diverses dans les écoles primaires et maternelles. — Construction d'un groupe scolaire « Jules Guesde »: 1er lot, béton armé; 2e lot, maçonnerie; 4e lot, ensuite. — Institut Turgot: Travaux d'agrandissement. 16e lot, pierres de Soignies. Règlement pour solde.

Personnel municipal: Statut du personnel de la police. Modification à l'article 14.

Rapports des commissions. — Bâtiments communaux: Nouvelle Bourse du Travail, boulevard de Belfort, 78 bis: Entretien et surveillance des installations d'éclairage électrique et de force motrice. — Institut Turgot: Travaux de ferronnerie-serrurerie et fourniture de matériel. Réduction de la retenue de garantie. — Colonie scolaire de vacances: Agrandissement du préau-réfectoire. 1er lot, béton armé et accessoires; 2e lot, étanchéité de la terrasse et écoulement des eaux. Désignation des entrepreneurs. Marchés de gré à gré. — Immeuble rue Nain, occupé précédemment par le Central téléphonique: Remise en état des bureaux. Indemnité à verser à la Ville.

Voirie vicinale: Chemins vicinaux ordinaires, de grande communication et d'intérêt commun: Budget primitif de 1934. Proposition de MM. les ingénieurs.

Voirie communale: Rue Saint-Antoine: Cession à la Ville d'une parcelle de terrain. — Rue Surcouf: Cession à la Ville d'une parcelle de terrain. — Enlèvement des immondices: Vente du cheval « Grillon ».

Postes, télégraphes et téléphones: Recette auxiliaire de la rue de Valenciennes. Suppression.

Comptabilité communale: Exercice 1934, budget supplémentaire.

Instruction publique: Demande de bourse. — Collège de jeunes filles: Compte administratif, compte de gestion et compte en matières pour l'exercice 1933. Internat: Budget supplémentaire de l'exercice 1934; budget primitif de l'exercice 1935.

Théâtre: Saison 1934-1935. Représentations lyriques et d'opérettes. Convention avec M. René Coens, directeur du Théâtre Royal de Gand.

Secours et subsides: Association des Anciens Combattants des Armées d'Orient de Roubaix et ses cantons; Syndicat général des Employés des P.T.T. (sous-section de Roubaix); société de gymnastique « L'Ancienne ». — Société de secours mutuels: Maternité de l'Union des Sociétés de secours mutuels de Roubaix et ses cantons: Demande de subvention pour achat d'imprimés.

Office public municipal d'habitations à bon marché: Comptes administratif et de gestion de l'exercice 1933; budget supplémentaire de l'exercice 1934.

Comptabilité communale: Construction d'un pavillon de cure pour tuberculeux à l'hôpital « La Fraternité ». Subvention du département; demande de règlement du solde.

Contentieux: Legs aux établissements publics; action des Petites Sœurs des Pauvres, à Roubaix; legs de Mme Vve Dubreuil-Meurisse. — Voirie: Concession de l'exploitation de kiosque à journaux; substitution du concessionnaire du kiosque de la Grand'Place.

Voirie communale: Avenue Linné: Projet de lotissement et de mise en vente d'un terrain appartenant à la Ville; cahier des charges.

Assistance publique: Hospices; compte administration et de gestion de l'exercice 1933.

A huis-clos, questions d'assistance et de retraite.

Halle Flipo: 500 g. port-salut, 4. Gruyère, 5.

UNE MESSE DE PRÉMICES

Le dimanche 22 juillet, à 10 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix, M. l'abbé Gérard Fagnot, fils de M. et Mme Fagnot-Billouez, demeurant 68, rue de Bouvines, célébrera sa messe de prémices.

Le nouveau prêtre recevra l'ordination sacerdotale des mains de S. Em. le cardinal Liénart, le dimanche 8 juillet, en la cathédrale Notre-Dame de la Treille, à Lille.

LE CHAUFFE-BAIN « JUNKERS », garanti 100 % de sécurité. 496176

AU COMITÉ ROUBAISIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA « GOUTTE DE LAIT »

Le tirage de la tombola trimestrielle des consultations de nourrissons, et la remise des primes d'assiduité et de mérite, ont eu lieu hier mercredi après-midi devant une nombreuse assistance.

Mme Georges Lehoucq, présidente du Comité des dames, présidait la réunion, assistée de Mmes Wattinne-Lestienne, Lucien Meillassoux, Paul Butruille et Charles Even.

Avant de procéder à la remise des primes d'assiduité et de mérite, Mme la présidente se déclare heureuse de pouvoir renouveler ses remerciements au Conseil d'administration de la Caisse d'épargne de Roubaix pour sa sympathie particulière au Comité de protection de l'enfance et de la « Goutte de Lait ».

Voici la liste des numéros gagnants:

18.657,	4.072,	1.[illegible],	4.[illegible],	4.[illegible],	[illegible],
4.050,	1.853,	3.[illegible],	3.247,	3.[illegible],	4.1[illegible]
1.806,	3.105,	18.[illegible],	18.627,	3.250,	4.245
4.470,	18.725,	4.301,	3.316,	3.221,	4.27[illegible],
2.325,	3.130,	4.2[illegible],	2.2[illegible],	3.076,	4.2[illegible]
1.875,	4.397,	1.[illegible],	3.463,	10.[illegible],	[illegible],
18.842,	2.334,	4.221,	4.416,	1.925,	[illegible],
3.640,	1.825,	4.254,	1.[illegible],	4.076,	4.0[illegible],
6.548,	3.370,	4.267,	10.[illegible],	4.754,	[illegible],
6.576,	3.096,	1.807,	4.725,	18.757,	[illegible]
18.[illegible],	3.300,	3.330,	3.[illegible],	3.[illegible],	[illegible],
3.[illegible],	3.367,	2.950,	3.517,	4.130,	[illegible]
4.[illegible],	384,	2.906,	446,		

Les détentrices de ces numéros pourront se présenter munies de leur carnet de pesées, au local de la « Goutte de Lait », tous les jours de 11 h. à 18 h., jusqu'au 10 juillet inclus. Passé cette date, les lots non réclamés seront acquis à l'Œuvre.

Les intéressées sont informées que pour

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 28 juin 1934 — N° 31.

LE COMTE DE PÉRAZAN

PAR

E. RESCLAUZE DE BERMON

— Absolument rien.

— De cela vous me donnez votre parole de gentilhomme ?

— Je vous la donne.

— Merci, Monsieur.

Un peu surpris de cet interrogatoire, Raymond attacha les yeux sur Suzanne avec une certaine insistance. Son regard n'était qu'étonné : devenue le jouet de son imagination enfiévrée depuis la veille, obsédée par son idée fixe, Suzanne le crut ironique.

Alors une frénésie d'orgueil s'empara d'elle. Tout disparut devant le désir de nuire à cet homme qu'elle ai-mait, qui le savait et qui osait en sourire : « Mais voyez donc comme vous vous étiez étrangement trompé ! Mon cœur n'est pas à vous, puisque je suis prête à le donner à un autre !... »

Elle s'arrêta, lacéra de ses dents blanches et menues une feuille verte brusquement arrachée au passage, rejeta sa tête en arrière par un mouvement un peu fier qui lui était familier, et un sourire énigmatique sur ses lèvres subitement pâlies, les yeux mi-clos comme pour ne pas voir l'abîme dans lequel elle roulait

— *Félicitez-moi donc, dit-elle, je serai marquise.*

Ce défi à peine jeté, Suzanne sentit son cœur se tordre sous une telle douleur que quelques secondes auparavant elle n'eût pas cru qu'il en existât de pareille. Orpheline, attristée souvent de ne pouvoir réchauffer sa vie à aucune des affections dont la jeunesse a besoin, elle avait souffert en enfant. Pour la première fois elle souffrait en femme. Tout ce qui fait l'essence même de la vie sentimentale était atteint chez elle à la fois: son amour, sa fierté et jusqu'à sa pudeur d'âme blessée par cette torture nouvelle de se dire que Raymond, connaissant ses sentiments, aurait vu dans sa démarche une provocation. Elle était bien obligée de s'avouer qu'il y avait un peu de cela dans l'espoir de l'amener à une déclaration : aussi, quand elle avait su se convaincre par ses réponses si naturelles, si calmes, si détachées, que les ailes du rêve dont elle vivait ne l'avaient jamais effleuré : quand elle avait cru voir passer dans son regard une flamme railleuse, elle avait senti son orgueil grandir démesurément avec sa déception. Telles ces hautes vagues qui, sous un souffle de tempête, naissent d'un océan paisible, s'enflent, se courroucent et grondent, et avancent menaçantes, chassant tout dans leur course altière et despotique, forçant à reculer, pour disparaître sous elle, le flot lui-même dont elles sont sorties.

Mais cette domination unique d'un sentiment violent ne peut durer, surtout chez un être jeune dont les impulsions sont toutes de premier mouvement. Quelques heures suffirent pour que Suzanne retrouvât l'équilibre à peu près complet de ses facultés pensantes, et elle resta atterrée devant la réalité cruelle : la certitude d'un hideux avenir, son malheur consommé par elle, devenu son œuvre.

Du moins fallait-il que son orgueil, auquel elle avait tant sacrifié, fût jusqu'au bout triomphant, et que son attitude ne pût laisser subsister aucun doute ni dans l'esprit de Raymond, ni même dans celui de son tuteur et du marquis.

Auprès de ceux-là elle voulait avoir l'air d'agir en pleine possession de son calme et de sa très libre volonté ; aussi saisit-elle le premier moment où elle put échanger sans témoin quelques mots avec le baron pour lui dire sur un ton de parfaite aisance :

— Veuillez prévenir votre ami que je demande dix jours de réflexion, après lesquels je lui donnerai ma réponse.

Il y avait, dans l'après-midi, rendez-vous nombreux aux vieilles et curieuses ruines d'un château-fort des environs. Résistant à la tentation de s'enfermer chez elle, sous prétexte de maladie, jusqu'au moment de rendre à son tuteur la fatale réponse qui la liait au marquis de Chasseneuil, Suzanne se joignit à la bande joyeuse et eut la douloureuse énergie de se montrer plus gaie, plus souriante que jamais. Elle répondait même avec beaucoup d'amabilité et de naturel aux prévenances du marquis, dont l'attitude auprès d'elle était très correcte avec une nuance de réserve dont, malgré tout, elle lui sut gré.

Mme de Chalux, à qui le baron avait cru devoir faire part de la demande officielle du marquis et de la réponse de Suzanne, était visiblement déroutée, préoccupée, attristée. En vain cherchait-elle un moyen d'arracher la jeune fille au danger qui la menaçait.

Les renseignements fournis à Raymond lui paraissaient insuffisants, elle en avait pris de son côté à une source sûre : ils avaient été identiques : M. de Chasseneuil était ruiné, viveur, mais on ne lui connaissait aucune de ces liaisons sérieuses qui engagent l'avenir, et son blason était sans tache. Qu'opposer à Suzanne, assez riche pour épouser un homme sans fortune, si celui-là lui plaisait ? La comtesse pouvait-elle invoquer son antipathie personnelle et ses vagues appréhensions, et d'ailleurs ne risquait-elle pas d'être accusée de vouloir l'évincer au profit de son neveu ?

Les réflexions de celui-ci n'étaient pas absolument conformes à celles de sa tante. Il n'avait rien du fat ni du bellâtre, mais sa conversation du matin avec Mlle de La Lause n'avait pas été sans faire naître chez lui des soupçons que, malgré les insinuations du baron, il n'avait pas eus jusque-là, et son attention éveillée, il surveillait Suzanne. Certes, elle était gaie, mais sa gaieté lui paraissait suspecte et, plusieurs fois, quand elle ne se croyait pas regardée, il avait surpris une contraction des sourcils, un pli douloureux de la bouche, un pâleur subite, un mouvement rapide de sa main à son cœur, comme si un poids l'étouffait ou comme si elle avait peur qu'il cessât de battre. D'une nature moins droite, moins honnête, de sentiments moins délicats, le comte de Pérazan se fût réjoui du trouble jeté par lui dans ce jeune cœur. Au lieu de cela, et bien qu'il n'eût que des soupçons, il en éprouvait une impression des plus pénibles. Il savait trop ce que contient d'amertume, de désenchantement, de douleur vraie un amour malheureux, pour ne pas être intimement tourmenté par la crainte d'avoir causé de semblables ravages. Il se livrait à un examen de conscience scrupuleux et croyait pouvoir se rendre le témoignage que rien dans sa conduite n'avait motivé, encore moins encouragé, les sentiments de Suzanne.

Fatiguée par une journée en grand air et par une longue course en voiture, la comtesse remonta de bonne heure dans son appartement, et, comme tous les soirs, Suzanne quitta le salon avec elle. Il était temps ; elle était à bout de forces.

Elle ne savait plus ce qui la faisait souffrir davantage de perdre Raymond ou de lier sa vie à celle du marquis de Chasseneuil. Elle éprouvait pour lui de la répulsion, presque de l'horreur, et il lui semblait maintenant que jamais, jamais elle ne pourrait prononcer le oui fatal qui ferait d'elle la femme de cet homme ! Sa femme ! Bien que très ignorante de tout ce qu'implique ce mot, elle savait pourtant qu'il la condamnerait à subir d'odieux contacts, et elle frissonnait de dégoût. Tout ce qui lui eût été si doux venant de Raymond, lui serait cruel à l'égard d'un semblable venant de l'autre, et cela durerait toute la vie !...

(A suivre.)